

S'Barigmer Bladel



Mittelbergheim

Joyau du vignoble d'Alsace

n° 21 : Septembre 2013

Bulletin municipal

L'Agenda

11, 12 et 13 octobre 2013

Collecte vieux papier

Ecole élémentaire

13 octobre 2013 à partir de 15h00

Fête du vin nouveau

Association du Musée viticole
de Mittelbergheim
Hôtel de ville

3 novembre 2013

Thé dansant

Paroisse catholique de Mittelbergheim
Hôtel de ville

11 novembre

Cérémonie au Monument aux Morts
avec réception à l'Hôtel de ville

1^{er} décembre 2013

Bredelemarik

Association S'Tulipel
Hôtel de ville

8 décembre 2013

Fête des séniors

Commune de Mittelbergheim
Hôtel de ville

Je forme le vœu que les vendanges 2013 seront bien meilleures que les dotations globales de fonctionnement de l'Etat aux collectivités. Elles seront en chute libre pour 2014 et 2015. L'impact sur notre budget communal sera non des moindres nous en parlions depuis quelques temps, aujourd'hui c'est effectif et les faits sont réels.

Le dossier concernant les travaux d'assainissement de la rue de la Montagne est validé. La commission des marchés du S.D.E.A. l'a attribué à l'agence Eurovia de Molsheim. Une réunion d'information sera organisée au mois de novembre en présence de techniciens et responsables du S.D.E.A. ainsi que l'entreprise en charge des travaux pour la présentation du phasage d'exécution.

Un nouveau dépliant a été créé afin de permettre aux visiteurs de découvrir les environs de Mittelbergheim à travers plusieurs promenades nouvellement balisées. Ce document est une suite logique de celui destiné à la découverte du village par la localisation des points remarquables.

Nous aurons également à nous préoccuper de nos écoles, de préparer ce changement de rythmes, la réorganisation du temps scolaire ceci en concertation avec tous les acteurs, parents, enseignants et municipalité.

Le Maire : Alfred HILGER

MAIRIE : ouverture au public

Lundi de 16h00 à 19h00

Mercredi de 08h00 à 12h00

Mardi de 13h00 à 14h00

Jeudi de 16h00 à 19h00

Courriel : mairie@mittelbergheim.fr

Site : www.mittelbergheim.fr

Rédacteur en chef : Alfred HILGER.

LES INFORMATIONS

LA SALUBRITE PUBLIQUE

Régulièrement la commune est contactée concernant les déjections animales jonchant la voie publique, les parcs et espaces publics. A ce sujet, il est rappelé l'arrêté municipal ci-dessous. Il devra être respecté scrupuleusement sous peine de poursuites. Outre l'affichage aux lieux accoutumés, il sera également affiché dans les endroits les plus concernés par les déjections afin de rendre attentifs les propriétaires. Par ailleurs, cet arrêté sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune.

ARRETE MUNICIPAL N° 01/10/2012

Le Maire de Mittelbergheim

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2211-1, L 2212-1 et L 2512-13,

Vu le Code Pénal,

Vu le règlement sanitaire départemental du Bas-Rhin,

Ayant constaté la présence de déjections équine ou autres déjections d'animaux domestiques sur les voies publiques de la commune,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la salubrité et l'hygiène sur les voies publiques et d'y interdire ces déjections,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le ramassage des déjections sur les voies publiques de la commune,

A R R E T E :

Article 1^{er} :

Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un ou plusieurs chevaux ou tous autres animaux domestiques de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections abandonnées sur toute partie de la voie publique de la commune.

Article 2 :

Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront poursuivis conformément au Code Pénal.

Article 3 :

En cas de non-respect de l'article 1 les contrevenants devront supporter le coût de la remise en état du bien public endommagé ou souillé. Une facture leur sera adressée par l'intermédiaire de la Trésorerie concernée.

Article 4 :

Le présent arrêté sera affiché sur le lieu habituel d'affichage (Hôtel de ville) et le public pourra le consulter en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- ▶ au représentant de l'Etat
- ▶ au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Barr pour application.

TOURISME : le classement des meublés

Vous êtes propriétaire d'un studio, d'une maison, d'un appartement, d'une chambre, d'un meublé ?

Vous aimez le contact et l'accueil ?

Vous souhaitez proposer votre bien à la location touristique ?

Vous êtes tenus de déclarer cette activité auprès de la mairie (obligation légale).

Pour une meilleure reconnaissance de votre hébergement, entrez dans une démarche volontaire de qualité :

- Pour les meublés (appartement, maison, studio ... tout équipés comportant salle de bains, cuisine, éventuellement séjour, salon, une ou plusieurs chambres) vous pouvez :
 - . faire classer l'hébergement en meublé de tourisme (reconnaissance en étoiles)
 - . faire labelliser le logement (Gîte de France en « épis » ou Clévacances en « clés » etc
- Pour les chambres d'hôtes (chambre, salle de bains, petit déjeuner) vous pouvez :
 - . faire labelliser le logement (Gîte de France en « épis » ou Clévacances en « clés » etc

En adhérant à un label, bénéficiez de services, de conseils, d'outils, d'accompagnement ...

Pour tous compléments d'information sur le classement des meublés de tourisme et sur les labels, des techniciens sont à votre service :

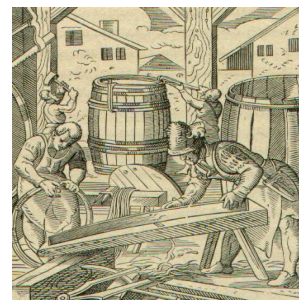
Référents 67 :

Brigitte Richert (Gîtes de France 67) au 03 88 75 56 50 - b.richert@gites67.com

Sandrine Sehr (ADT67/Clévacances) au 03 88 15 45 69 - sandrine.sehr@tourisme67.com

L'énigme de la Colombe de tonnelier

Lors du dernier Kaller'ladel, je découvre chez Bernard Hansmann une colombe, grand rabot de tonnelier pouvant mesurer 1.50 m et permettant de dresser le champ des douelles (parois d'un tonneau). La face inférieure porte la date de **1773** et les initiales **IH G S** ainsi qu'une très belle gravure représentant des tulipes. Etant donné le lieu de la découverte on aurait pu émettre l'hypothèse que cette colombe appartenait à **JoHann Georg SELTZ** (né en 1707) époux d'Anna Maria WENTZEL, fille du Meunier Johann Michael WENTZEL dont les initiales figurent sur un linteau de fenêtre dans cette propriété.



Mais il n'en est rien, Johann Georg SELTZ est décédé le 13 août 1761 et exerçait le métier de tanneur (*Rothgerber*). Quand à son fils qui portait le même prénom, il avait quitté dès 1768 le village pour exercer le métier de boulanger à Strasbourg.



Ce grand rabot est donc une pièce rapportée, ayant certainement appartenu au Maître tonnelier **Johann Georg SIEFFERMANN** (I.H.G.S.), bourgeois de Mittelbergheim (né le 10 février 1729) et lui-même fils du tonnelier Lorentz SYFFERMANN (1700-1778). Il épousera à Mittelbergheim le 18 novembre 1766 Anna Maria BOTT. De cette union naquirent sept enfants dont, après deux filles, un premier fils qu'ils nommèrent **Johann Georg** et c'est à l'occasion de sa naissance le 7 février 1773 qu'il grava la partie inférieure de la colombe et la marqua de la date de 1773. La gravure représente trois tulipes stylisées rappelant ainsi ses trois premiers enfants : Anna Maria (née en 1768), Suzanna Margaretha (née en 1770) et son fils Johann Georg.

Avec une pierre sculptée datant de 1715 et portant les initiales A.M - H.W (énigme non élucidée), cette gravure sur bois atteste l'existence de tulipes sauvages sur notre commune au cours du XVIII^e siècle,



LES ASSOCIATIONS

L'AGE D'OR DE MITTELBERGHEIM

L'année Albert Schweitzer (concernant son séjour au Gabon à partir de 1913) est déjà arrivée aux 2/3. Notre groupe de personnes nées entre 1910 et 1943 aurait intérêt de se souvenir de cet homme illustre alsacien !... qui s'est arrêté plusieurs fois dans notre village, chez son ami le pasteur Freyss. Il a assuré des cultes archi-fréquentés par nos parents et grands-parents. Ses sermons étaient encore commentés des

années après Qui s'en souvient ? N'était-il pas prophète en son temps ? Dans « Kultur und Ethik » et en prêchant le respect de la vie ? A vos mémoires ! Comptant sur vous, nous en parlerons de notre rencontre du jeudi 4 novembre 2013 à 15h00 dans la salle paroissiale habituelle. A bientôt !

Andrée Aubertin, au nom de l'équipe

LA PAROISSE CATHOLIQUE invite

La paroisse catholique de Mittelbergheim organise son traditionnel thé dansant le 3 novembre à l'Hôtel de ville. La vente de pâtisserie à emporter débutera à partir de 11h00 dans les mêmes locaux. L'après-midi récréative sera animée par Jean-Claude Becker, musicien et chanteur. Restauration sur place. Venez nombreux !!!

LA PAROISSE PROTESTANTE DE MITTELBERGHEIM

Retrouvez également les infos paroissiales sur son blog : <http://uepal-mittelbergheim.blogspot.fr/>

Fête des récoltes: Dimanche 13 octobre 2013 à 10h30

Fête du Foyer protestant à Barr le dimanche 17 novembre 2013. Réservation pour le repas de midi auprès de Rudy Klein, tél 03 88 08 01 28.

Temps forts autour de Noël

- * 22 décembre à 19h00, la Fête de Noël des enfants autour de l'histoire de la Nativité, revisité et adapté à Mittelbergheim !
- * 24 décembre, les membres de la chorale chantent à l'Hôpital de Barr
- * 24 décembre, 18h00 au Hohwald, fête des enfants de l'École du Dimanche
- * 25 décembre à 10h00, à Mittelbergheim, culte de Ste Cène avec la participation de la chorale
- * 29. 31 décembre voir Taizé

Taizé 2013

La Rencontre européenne de jeunes à Strasbourg du 28 décembre au 1er janvier 2014 est un très bel événement aussi pour notre secteur. La paroisse de Mittelbergheim s'associe à la Communauté de paroisses de l'Ungersberg à d'Andlau dans cet accueil. **Si vous souhaitez accueillir, et loger un ou plusieurs jeunes pendant 4 nuits du 28 décembre au 1er janvier et à leur offrir les petits-déjeuners, faites-vous connaître au presbytère de Mittelbergheim 03 88 08 46 47, uepal.mittelbergheim@gmail.com**

Par ailleurs notez les dates suivantes :

- Dimanche 29/12 : célébration œcuménique à Itterswiller, 10h30
- Mardi 31/12 : Prière pour la paix et de la « fête des peuples » à Mittelbergheim, 23h00
- Mercredi 01/01 : célébration du Nouvel An à Andlau et à Mittelbergheim, 10h30
- les matins des 30/12 et 31/12 de 8h30-10h30 : temps de prière suivi d'un temps d'échange et de réflexion.

Veillée de l'Épiphanie

Dimanche, 12 janvier 2013 à 16h00 à l'église de Mittelbergheim.

Un moment convivial suivra autour de la galette des rois et un vin chaud.

Pasteur Pascal Hetzel

ASSOCIATION DES CONSEILLERS A DOMICILE (A.C.D.) à Mittelbergheim

Notre association vient de voir le jour. Elle a pour vocation de promouvoir les métiers de la vente. Dans la conjoncture actuelle beaucoup de personnes cherchent à améliorer leur quotidien. Pourquoi ne pas choisir une activité de vente à domicile. Mais il est très difficile de choisir l'activité ou la société qui conviendrait le mieux. Pour faciliter cette comparaison entre les diverses possibilités A.C.D. regroupe un grand nombre de sociétés. Elle organise des salons qui permettent en un lieu, un jour de comparer les produits, les activités, Les opportunités de carrières ainsi que les avantages de ces métiers en pleine expansion. Cette association a été créée dans un esprit d'entraide et non de

concurrence entre les sociétés et leurs représentants. Les membres du comité sont tous dans ce secteur et veulent permettre à ces membres de promouvoir leurs activités sur la région. Jeune association, elle a pour ambition d'effectuer dans le secteur proche des salons regroupant environ 50 exposants pour donner aux clients et aux candidats potentiels la possibilité de trouver ce qu'ils cherchent. Elle organisera aussi des après-midi « café recrutement ».

Stéphanie KURY-FRIEDBLATT, présidente de A.C.D. se fera un plaisir de vous informer et de répondre à vos questions. Tél 06 36 80 99 71.

TAI JI QUAN et QI GONG

Les cours de l'Association L'Épée Comme un Pinceau ont repris le lundi 16 septembre dernier et si vous le souhaitez, il n'est pas trop tard pour nous rejoindre.

Des professeurs diplômés par la Fédération Française de Wushu (habilitée par le Ministère

Jeunesse et Sports) vous proposent, en journée ou en soirée, des cours d'initiation ou de perfectionnement. Les séances s'adressent aux adultes et aux jeunes à partir de 8 ans. Renseignements www.dojo-gilg.com ou 03 88 08 43 91 ou 03 68 05 30 78.

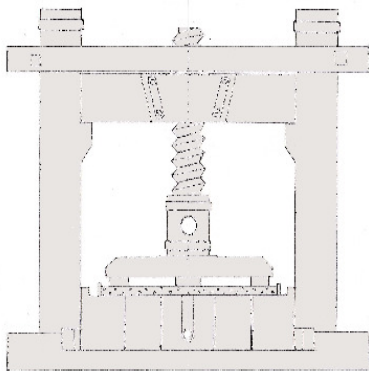
Bienvenue au Dojo, 53 rue Principale.

Sophie Gilg et Philippe Krieg

FETE DU VIN NOUVEAU par l'Association du Musée Viticole

Dimanche 13 octobre 2013
à partir de 15h.

MITTELBERGHEIM
Salle de l'Hôtel de Ville



Neier Siesser un Riesser – Crus du village
Noix – Pain paysan – Planchettes paysannes
Pâtisseries – Café

Anniversaires

80 ans

STUTZ Maurice
né le 7 décembre 2013
domicilié 52 rue Principale

Etat civil

Naissances

Gabriel François MAURICE
né le 15 juillet 2013 à Sélestat
fils de Olivier MAURICE et de Nadine GENEVAUX

Yoan PICARD
né le 28 juillet 2013 à Schiltigheim
fils de Jean-François PICARD et de Christine HUBER

Décès

SCHWALM-FRITSCH née BOHRER Arlette
décédée le 26 juin 2013

BRANDNER Paul
décédé le 2 août 2013

**BIEN S'INFORMER AVANT DE CONSTRUIRE,
TRANSFORMER OU AGRANDIR VOTRE LOGEMENT**

L'architecte-conseiller du CAUE du Bas-Rhin intervient dans votre commune.

Vous pouvez être conseillé gratuitement pour tous vos projets de construction ou de transformation.

Prenez rendez-vous au 03 88 15 02 30
ou www.caue67.com

S'INFORMER AVANT DE S'ENGAGER:

- ☐ Vous êtes en phase de décision et n'avez pas encore de permis, ni déposé de demande de Permis de Construire
 - ☐ Votre projet se situe dans le département du Bas-Rhin
- L'architecte-conseiller vous proposera un rendez-vous sous 15 jours, sur le lieu de votre projet.

**ETRE CONSEILLÉ PAR UN PROFESSIONNEL DU CAUE DU
BAS-RHIN :**

Votre conseiller (architecte ou paysagiste) vous renseigne et vous informe sur tous les problèmes concernant l'acte de construire.

Si vous souhaitez construire, aménager, transformer, restaurer votre habitation, votre local d'activités, votre jardin...

Il vous aide à :

- ☐ déterminer la faisabilité de votre projet
- ☐ définir vos besoins
- ☐ vérifier les contraintes liées au site
- ☐ connaître les règles administratives

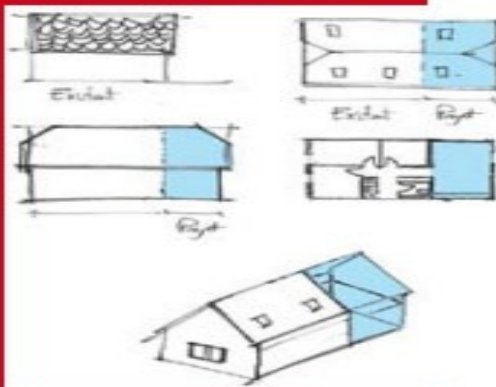
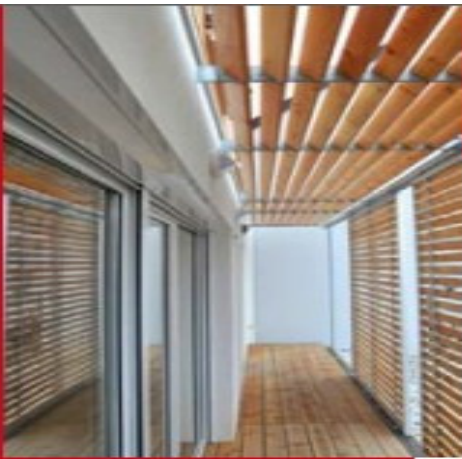
Y envisager les techniques, les matériaux et les couleurs appropriés

PRENEZ RENDEZ-VOUS :

- ☐ en téléphonant au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement du Bas-Rhin au 03 88 15 02 30

☐ OU en ligne sur notre site

www.caue67.com dans la rubrique «services aux particuliers»



**Conseil
d'Architecture
d'Urbanisme et de
l'Environnement
5 rue Hannong
67000 Strasbourg
www.caue67.com**

Informations importantes :

- ☐ Le conseil de l'architecte du CAUE est gratuit pour le particulier, il se place hors de tout acte marchand ou procédure. Néanmoins il vous informe de manière ciblée à tout moment de votre démarche.
- ☐ Les conseillers ne remplacent pas votre architecte ou constructeur : ils ne font pas de maîtrise d'oeuvre
- ☐ Le CAUE du Bas-Rhin est une association à compétence départementale créée par la loi n°77 du 3 janvier 1977 sur l'architecture
- ☐ Le CAUE est composé d'une quinzaine d'experts : architectes, urbanistes, paysagistes qui conseillent les particuliers et assistent les maîtres d'ouvrage publics (municipalités) et privés (associations, entreprises...) en ce qui concerne la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale de leurs projets d'équipements, d'aménagements et de règlement d'urbanisme.